NORMES RELATIVES AUX MONITEURS D'AUTO-ECOLE EN EUROPE

Projet MERIT de l'UE

MERIT
Minimum European Requirements for driving Instructor Training

RESULTATS DE L'ENQUETE MENEE DANS LE CADRE DU PROJET MERIT DE L'UE:

Normes relatives aux moniteurs d'auto-école en Europe

Auteur: Nick Sanders, CIECA

Le 10 novembre 2004

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 3
2. CONDITIONS D'ACCES A LA PROFESSION DE MONITEUR D'AUTO-ÉCOLE 4
2.1 Sujets abordés: 4
2.2 Résultats: 4
2.3 Commentaires: 8
3. FORMATION DES MONITEURS D'AUTO-ÉCOLE 9
3.1 Sujets abordés: 9
3.2 Résultats: 9
4. EPREUVES POUR DEVENIR MONITEUR D'AUTO-ÉCOLE 15
4.1 Sujets abordés: 15
4.2 Résultats: 15
5. FORMATION CONTINUE DES MONITEURS D'AUTO-ÉCOLE 23
5.1 Sujets abordés: 23
5.2 Résultats: 23
6. CONTROLE DE LA QUALITE DES MONITEURS ET DES AUTO-ÉCOLES 26
6.1 Sujets abordés: 26
6.2 Résultats: 26
6.3 Commentaires: 28
Annexe I: Questionnaire 29
Annexe II: Méthodes de formation 40
Annexe III: Participants à l'enquête 41

1. INTRODUCTION

Financé par la Commission européenne, le projet MERIT se penche sur les normes relatives aux moniteurs d'auto-école de Catégorie B. Ce projet européen ainsi que ses recommandations reposent essentiellement sur deux sources de données:

1. les informations relatives aux normes en vigueur pour les moniteurs d'auto-école en Europe
2. les recherches menées sur le comportement des conducteurs et la sécurité routière

2 des ateliers menés avec les acteurs concernés permettront de discuter de ces rapports avant que le projet MERIT ne publie ses recommandations.

Un questionnaire a été distribué à l'échelon paneuropéen afin de pouvoir dresser une image globale des normes en vigueur pour les moniteurs d'auto-école (voir l'annexe 1). Ce questionnaire a été complété par des instances gouvernementales (ministères, agences, etc.) et/ou par des associations nationales d'auto-école. Le présent rapport englobe les résultats de l'enquête.

Le questionnaire a été distribué dans 30 pays européens à la fin du mois de mars 2004. Le 1er novembre 2004, 27 pays avaient répondu, comme indiqué ci-dessous :

1. Autriche	O	16. Lettonie	O
2. Belgique	O	**17. Liechtenstein**	
3. Chypre	O	18. Lithuanie	O
4. République tchèque	O	19. Luxembourg	O
5. Danemark	O	20. Malte	O
6. Estonie	O	21. Pays-Bas	O
7. Finlande	O	22. Irlande du Nord	O
8. France	O	23. Norvège	O
9. Allemagne	O	24. Pologne	O
10. Grande-Bretagne	O	25. Portugal	O
11. Grèce	O	26. Slovaquie	O
12. Hongrie	O	**27. Slovénie**	
13. Islande		28. Espagne	O
14. Irlande	O	29. Suède	O
15. Italie	O	30. Suisse	O

O = Oui

2. CONDITIONS D'ACCES A LA PROFESSION DE MONITEUR D'AUTO-ÉCOLE

2.1 Sujets abordés:

- ✓ Âge minimum
- ✓ Durée de l'enseignement scolaire
- ✓ Expérience dans le domaine de la conduite
- ✓ Permis de conduire obtenus
- ✓ Contrôle médical
- ✓ Absence d'infractions routières
- ✓ Bonne moralité

2.2 Résultats:

Âge minimum

L'âge minimum requis pour devenir moniteur d'auto-école s'échelonne de 18 ans en Belgique, en France et aux Pays-Bas (aucune expérience n'est donc requise dans le domaine de la conduite) à 25 ans en Slovaquie. L'âge minimum le plus fréquemment mentionné est 21 ans.

Pays	**Âge minimum**
Autriche	21, ou 20 pour L17
Belgique	18
Chypre	24
République tchèque	24
Danemark	21
Estonie	21
Finlande	21
France	18
Allemagne	22
Grande-Bretagne	21
Hongrie	22
Irlande	
Italie	21
Lithuanie	
Luxembourg	20
Pays-Bas	18
Irlande du Nord	21
Norvège	21
Portugal	20
Slovaquie	25
Espagne	20
Suède	21
Suisse	21

Durée de l'enseignement scolaire

Le Danemark, l'Estonie, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Irlande du Nord et la Slovaquie n'imposent aucune exigence concernant la durée de l'enseignement scolaire. Les autres pays requièrent un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (jusqu'à 16 ans) ou l'âge légal de fin de scolarité (18 ans).

Pays	**Durée de l'enseignement scolaire**
Autriche	fin de scolarité
Belgique	secondaire inférieur
Chypre	fin de scolarité
République tchèque	fin de scolarité
Danemark	
Estonie	
Finlande	fin de scolarité
France	secondaire inférieur
Allemagne	fin de scolarité
Grande-Bretagne	
Grèce	
Hongrie	fin de scolarité
Irlande	
Italie	fin de scolarité
Lettonie	fin de scolarité
Lithuanie	formation complémentaire
Luxembourg	secondaire inférieur
Pays-Bas	secondaire inférieur
Irlande du Nord	
Norvège	fin de scolarité ou expérience professionnelle équivalente
Pologne	fin de scolarité
Portugal	fin de scolarité
Slovaquie	
Espagne	secondaire inférieur
Suède	fin de scolarité
Suisse	fin de scolarité

Expérience dans le domaine de la conduite

Aucune expérience dans le domaine de la conduite n'est requise en Belgique, en France, en Grèce, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne. Pour les autres pays, l'expérience requise dans le domaine de la conduite (c'est-à-dire la durée du permis de conduire) s'échelonne de 2 à 5 ans.

Pays	**Expérience dans le domaine de la conduite**
Autriche	3 ou 1 avec formation professionnelle
Belgique	
Chypre	5
République tchèque	3
Danemark	3
Estonie	3
Finlande	3
France	
Allemagne	3 au cours des 5 dernières années
Grande-Bretagne	4 au cours des 6 dernières années
Grèce	
Hongrie	2
Irlande	
Italie	
Lettonie	3
Lithuanie	3
Luxembourg	2
Pays-Bas	
Irlande du Nord	4
Norvège	3
Pologne	3
Portugal	2
Slovaquie	3
Espagne	
Suède	3
Suisse	3

Permis de conduire obtenus

Tous les pays requièrent la détention d'un permis de conduire correspondant à la catégorie visée par les cours d'auto-école.

Contrôle médical

Aucun contrôle médical n'est requis en Autriche, en Grande-Bretagne, en Grèce, en Lettonie, aux Pays-Bas, en Irlande du Nord et en Suède. Les contrôles requis dans les autres pays peuvent être physiques, psychologiques ou les deux. Le contrôle médical est souvent identique à celui des conducteurs du Groupe II (professionnels).

Pays	**Contrôle médical**
Autriche	
Belgique	
Chypre	mental
République tchèque	mental
Danemark	comme pour les conducteurs du groupe 2 de l'UE
Estonie	Comité médical des contrôles routiers
Finlande	comme pour les conducteurs professionnels de cat. C
France	comme pour les conducteurs professionnels
Allemagne	contrôle professionnel, physique et mental
Grande-Bretagne	
Grèce	
Hongrie	
Irlande	
Italie	Tous les 10 ans pour la cat. B
Lettonie	
Lithuanie	
Luxembourg	physique et mental
Pays-Bas	
Irlande du Nord	
Norvège	comme pour les conducteurs de cat. D
Pologne	physique et mental
Portugal	
Slovaquie	contrôle mental
Espagne	équivalent aux contrôles du Groupe 2
Suède	
Suisse	équivalent au contrôle destiné aux conducteurs professionnels

Absence d'infractions routières

Les pays suivants n'imposent aucune exigence en termes d'absence d'infractions routières: Belgique, Danemark, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lithuanie, Pays-Bas, Pologne, Espagne et Suède. Les autres pays appliquent un ou plusieurs des critères suivants:

- Aucun retrait du permis
- Aucune condamnation / contravention (au cours des X dernières années)
- Pas d'infractions concernant une conduite dangereuse ou sous l'influence de l'alcool
- Obligation de fournir des informations sur les infractions commises (aux autorités compétentes)

Dans certains pays, les candidats (à la fonction de moniteur d'auto-école) doivent prouver que leur casier judiciaire est vierge.

Pays	**Absence d'infractions routières**	**Bonne moralité**
Autriche	pas d'infractions majeures	attestation requise
Belgique		
Chypre	pas de condamnation au cours des 3 dernières années; pas de conduite dangereuse ni de conduite sous l'influence de l'alcool	certificat de la police
République tchèque	pas d'interdiction de conduite au cours des 3 dernières années	
Danemark		
Estonie	5 dernières années pour la conduite sous l'influence de l'alcool, pas d'interdiction au cours des 3 dernières années	
Finlande	pas plus de 3 au cours des 5 dernières années, pas d'influence de l'alcool	
France	aucune infraction	casier vierge
Allemagne	aucune infraction majeure indiquant un manque de fiabilité	cf. supra
Grande-Bretagne	pas de retrait au cours des 4 dernières années, pas plus de 6 points de pénalité	"personne convenable": condamnations prises en compte
Grèce		casier vierge
Hongrie		
Irlande		
Italie		casier vierge
Lettonie		
Lithuanie		
Luxembourg	vérifiée	casier vierge
Pays-Bas		
Irlande du Nord	pas plus de 6 points de pénalité	personne convenable
Norvège	certificat de bonnes vie et mœurs, avec informations sur les infractions	
Pologne		
Portugal	casier vierge en matière de conduite	
Slovaquie	aucune au cours des 3 dernières années	casier vierge
Espagne		
Suède		
Suisse	pas au cours de l'année précédente	

2.3 Commentaires:

"A l'avenir, nous aimerions supprimer les critères d'accès à la profession. Ces critères n'apportent aucune valeur ajoutée".

Citation de l'instance ayant répondu pour les Pays-Bas (Ministère du Transport).

3. FORMATION DES MONITEURS D'AUTO-ÉCOLE

3.1 Sujets abordés:

- ✓ Formation obligatoire:
  - Prévue par la loi
  - Durée de la formation
  - Instance(s) de formation
  - Méthodes de formation
  - Contenu de la formation

- ✓ Situation concernant la formation facultative

3.2 Résultats:

Formation obligatoire: prévue par la loi

La loi impose une formation obligatoire dans tous les pays, à l'exception de la Belgique, de Chypre, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas et de l'Irlande du Nord.

Pays	**Formation imposée par la loi?**
Autriche	OUI
République tchèque	OUI
Danemark	OUI
Estonie	OUI
Finlande	OUI
France	OUI
Allemagne	OUI
Grèce	OUI
Hongrie	OUI
Lettonie	OUI
Lithuanie	OUI
Luxembourg	OUI
Norvège	OUI
Pologne	OUI
Portugal	OUI
Slovaquie	OUI
Espagne	OUI
Suède	OUI
Suisse	OUI
Belgique	NON
Chypre	NON
Grande-Bretagne	NON
Irlande	NON
Italie	NON
Pays-Bas	NON
Irlande du Nord	NON

Durée de la formation (dans les cas où elle est obligatoire)

Il est difficile de comparer la durée de la formation d'un pays à un autre, étant donné que chaque pays applique ses propres méthodes pour déterminer cette durée. La durée de la formation peut être exprimée en heures, en mois, en années, ou en termes d'études personnelles et de séminaires.

Pays	**Durée de la formation obligatoire**
Autriche	6 mois
République tchèque	230 heures
Danemark	6 mois
Estonie	
Finlande	1,5 ans
France	600 heures
Allemagne	10 mois – 2 ans
Grèce	1 an
Hongrie	294 heures
Lettonie	154 heures
Lithuanie	200 heures
Luxembourg	3 ans
Norvège	2 ans
Pologne	4 mois
Portugal	280 heures
Slovaquie	230 heures
Espagne	4 mois par correspondance, 10 semaines de présence
Suède	800 heures ou 1,5 an
Suisse	820-870 heures

Instances de formation (formation obligatoire)

La formation obligatoire est assurée par différents organismes, sociétés et individus, tels que des écoles centrales ou locales du gouvernement, des entreprises privées, des auto-écoles ou des moniteurs individuels.

Pays	Instances de formation	Autres / Informations complémentaires
Autriche	institut privé	MAEA [1]
République tchèque	MAEA, dans chaque auto-école	
République tchèque	instituts gouvernementaux locaux	+ instituts privés et MAEA > tous accrédités
Danemark	MAEA	
Estonie	MAEA	
Finlande	institut de formation gouvernemental	
France	institut privé	
Allemagne	institut privé	et autres instructeurs qualifiés
Allemagne	institut privé	
Grèce	institut privé	
Hongrie	institut de formation gouvernemental	institut privés et MAEA
Lettonie	institut privé	
Lithuanie	instituts gouvernementaux locaux	écoles d'enseignement supérieur pour la formation initiale
Luxembourg	MAEA	
Norvège	instituts gouvernementaux locaux	
Pologne	institut privé	
Portugal	autres	org. agréées dans le secteur automobile
Slovaquie	autres	SKVZA
Espagne	institut privé	centre gouvernemental de séminaires
Suède	instituts gouvernementaux locaux	
Suisse	institut privé	certification en cours

MAEA = Moniteurs d'auto-école agréés

Méthodes de formation (formation obligatoire)

La méthode la plus fréquemment appliquée dans le cadre des formations obligatoires est celle des *séminaires*, suivie par la *formation sur la route avec instructeur*, *l'étude à domicile*, *la formation sur la route avec un conducteur débutant*, *les exercices pratiques sur piste* et *la formation en groupe de conducteurs débutants.* La formation sur Internet ou les simulateurs de conduite ne sont guère utilisés en Europe.

Voir l'annexe pour un tableau des résultats.

Contenu de la formation (lorsqu'elle est obligatoire)

Le questionnaire incluait des questions relatives au contenu de chaque cellule de la Grille GDE. Les participants ont été invités à spécifier si, et dans quelle mesure, les divers thèmes étaient abordés par la formation obligatoire au sein de leur pays (pas du tout, un peu, moyen, beaucoup). Le tableau suivant reprend toutes les cellules de la grille GDE ainsi que la couverture moyenne de chaque cellule dans les pays concernés par l'enquête. (Le calcul a été effectué sur la base suivante: "pas du tout" = 0, "un peu" = 1, "moyen" = 2, et "beaucoup" = 3).

[1] **MAEA =** Moniteurs d'auto-école agréés

	Connaissances et compétences	**Conscience des risques**	**Auto-évaluation**
Niveau 4: Caractéristiques et attitudes personnelles	1,53	1,68	1,68
Niveau 3: Contexte et motifs sous-jacents des itinéraires	2,00	2,21	1,58
Niveau 2: Maîtrise des situations routières	2,32	2,16	1,89
Niveau 1: Manœuvre du véhicule	2,21	2,47	1,74

Notez que, d'une manière générale, la formation en Europe tend à se focaliser davantage sur le coin inférieur gauche de la grille que sur les niveaux extérieurs et supérieurs. La couverture de chaque cellule varie néanmoins d'un pays à l'autre. Les sections qui suivent indiquent quels pays ont obtenu des scores faibles ou élevés. Des sections supplémentaires, consacrées à la conduite respectueuse de l'environnement ainsi qu'aux méthodes d'enseignement, ont été ajoutées étant donné que ces domaines ne sont pas clairement couverts par la grille GDE.

Formation aux niveaux 3 et 4 de la grille GDE

La couverture de formation aux niveaux supérieurs de la grille GDE varie de faible (Espagne, Autriche, Danemark et Lithuanie) à très élevée (Allemagne, Slovaquie, Suisse et Hongrie).

Pays	**Moyenne**
Allemagne	3
Slovaquie	3
Hongrie	2,67
Suisse	2,67
Estonie	2,33
Finlande	2
Norvège	2
Suède	2
Portugal	1,83
France	1,67
Grèce	1,67
Pologne	1,67
République tchèque	1,33
Lettonie	1,33
Luxembourg	1,17
Autriche	1
Danemark	1
Lithuanie	1
Espagne	0,5

3 = focalisation importante, 0 = aucune focalisation

Formation à la conduite respectueuse de l'environnement

Tous les pays spécifiant une formation obligatoire pour les moniteurs d'auto-école y incluent la conduite respectueuse de l'environnement. Les pays tels que l'Allemagne, la Grèce et la Slovaquie affirment y accorder une grande importance, tandis que d'autres pays comme la Suède, la Pologne, la France et le Danemark ne la couvrent que dans une faible mesure.

Pays	**Formation aux techniques de conduite respectueuses de l'environnement**
Allemagne	3
Grèce	3
Slovaquie	3
Estonie	2
Finlande	2
Hongrie	2
Lithuanie	2
Luxembourg	2
Norvège	2
Portugal	2
Espagne	2
Suisse	2
Autriche	1
République tchèque	1
Danemark	1
France	1
Lettonie	1
Pologne	1
Suède	1

3 = focalisation importante, 0 = aucune focalisation

Formation aux méthodes d'apprentissage

La formation aux méthodes d'apprentissage est importante pour permettre aux moniteurs d'auto-école d'encadrer des apprentis-conducteurs, pour effectuer des remises en question, encourager l'auto-évaluation et apporter un feed-back. Le questionnaire demandait dans quelle mesure les candidats-moniteurs d'auto-école étaient formés dans les domaines suivants:

- Méthodes d'apprentissage de base (dans la voiture)
- Méthodes d'apprentissage avancées (coaching)
- Formation en groupe de conducteurs débutants

D'une manière générale, les méthodes d'apprentissage bénéficient d'une couverture optimale dans des pays tels que la Norvège, l'Allemagne et la Slovaquie, et minimale au Luxembourg et en Autriche.

Les méthodes d'apprentissage de base ne sont couvertes qu'un peu en Finlande, au Luxembourg et au Portugal, et seuls 9 pays sur 20 ont répondu "beaucoup".

Pays	**Méthodes d'apprentissage de base**
République tchèque	3
Allemagne	3
Grèce	3
Hongrie	3
Lettonie	3
Norvège	3
Slovaquie	3
Espagne	3
Suisse	3
Autriche	2
Danemark	2
Estonie	2
France	2
Pologne	2
Suède	2
Finlande	1
Luxembourg	1
Portugal	1

3 = focalisation importante, 0 = aucune focalisation

Comme on pouvait s'y attendre, plusieurs pays ne disposent d'aucune formation avancée en matière d'apprentissage. La formation destinée à l'apprentissage de groupes varie de "pas du tout" (au Luxembourg) à "beaucoup" dans 10 pays européens (selon la structure de l'apprentissage, certains pays ne demandent pas aux moniteurs d'auto-école d'être à même de former des groupes).

Formation facultative

La formation facultative est disponible dans tous les pays couverts par l'enquête, lorsque la loi n'impose aucune formation obligatoire. Les pourcentages (approximatifs) de candidats suivant une formation facultative varient d'un pays à l'autre, comme l'illustre le tableau ci-après:

Pays	**% suivant une formation facultative**
Grande-Bretagne	100
Irlande	75
Pays-Bas	98
Irlande du Nord	90
Chypre	75
Italie	70
Belgique	Inconnu

Seules la Grande-Bretagne et l'Italie contrôlent les organismes offrant des formations facultatives.

4. EPREUVES POUR DEVENIR MONITEUR D'AUTO-ÉCOLE

4.1 Sujets abordés:

- ✓ Examen obligatoire?
- ✓ Spécialisation théorie / pratique
- ✓ Organisations responsables des examens
- ✓ Contenu des examens
- ✓ Méthodes relatives aux examens pratiques et théoriques
- ✓ Importance relative de la théorie et de la pratique
- ✓ Importance relative des diverses compétences des moniteurs
- ✓ Règles relatives au délai imparti pour passer l'examen, nombre maximal de tentatives et délais d'attente

4.2 Résultats:

Examen obligatoire

Tous les pays couverts par l'enquête imposent un examen pour devenir moniteur d'auto-école, à l'exception de la Suède, de la Lithuanie et de l'Irlande. La Suède et la Lithuanie appliquent un système d'évaluation permanente (au lieu d'un examen) à la formation obligatoire des moniteurs. L'Irlande n'impose, pour l'instant, ni formation obligatoire ni examen pour les moniteurs d'auto-école.

Spécialisations théorie / pratique

La grande majorité des pays couverts par l'enquête n'ont qu'un seul type de moniteur, qui combine la théorie et la pratique. Les pays suivants autorisent néanmoins les moniteurs à se spécialiser dans la théorie ou la pratique: Autriche, Belgique, République tchèque, Italie et Lettonie.

Organisations responsables des examens destinés aux moniteurs d'auto-école

L'organisation responsable des examens destinés aux moniteurs d'auto-école est généralement l'autorité d'examen de conduite officielle, un comité gouvernemental et/ou le gouvernement local/régional.

Pays	**Organisation responsable des examens**
Autriche	autorité d'examen de conduite
Belgique	comité gouvernemental
Chypre	autorité d'examen de conduite
République tchèque	Comité du gouvernement régional
Danemark	comité gouvernemental
Estonie	Comité de l'Institut d'enseignement supérieur
Finlande	comité gouvernemental
France	organisation agréée par le gouvernement
Allemagne	comité gouvernemental
Grande-Bretagne	autorité d'examen de conduite
Grèce	organisation agréée par le gouvernement
Hongrie	autorité d'exa men de conduite
Italie	gouvernement local
Lettonie	autorité d'examen de conduite
Lithuanie	
Luxembourg	comité gouvernemental
Pays-Bas	organisation agréée par le gouvernement
Irlande du Nord	autorité d'examen de conduite
Norvège	organisation agréée par le gouvernement
Pologne	comité gouvernemental régional
Portugal	comité gouvernemental
Slovaquie	comité gouvernemental
Espagne	autorité d'examen de conduite
Suède	
Suisse	autorité d'examen de conduite, organisations agréées par le gouvernement et commission suisse du contrôle de la qualité des MAEA

Contenu des examens

Le questionnaire incluait des questions relatives au contenu de chaque cellule de la Grille GDE. Les participants ont été invités à spécifier si, et dans quelle mesure, les divers thèmes étaient abordés par la formation obligatoire au sein de leur pays (pas du tout, un peu, moyen, beaucoup). Le tableau suivant reprend toutes les cellules de la grille GDE ainsi que la couverture moyenne de chaque cellule dans les pays concernés par l'enquête. (Le calcul a été effectué sur la base suivante: "pas du tout" = 0, "un peu" = 1, "moyen" = 2, et "beaucoup" = 3).

	Connaissances et compétences	**Conscience des risques**	**Auto-évaluation**
Niveau 4: Caractéristiques et attitudes personnelles	1,17	1,39	1,43
Niveau 3: Contexte et motifs sous-jacents des itinéraires	1,91	1,96	1,35
Niveau 2: Maîtrise des situations routières	2,30	2,43	1,65
Niveau 1: Manœuvre du véhicule	2,30	2,26	1,78

Notez que, d'une manière générale, les examens en Europe tendent à se focaliser davantage sur le coin inférieur gauche de la grille que sur les niveaux extérieurs et supérieurs. La couverture de chaque cellule dans le cadre des formations varie néanmoins d'un pays à l'autre. Les sections qui suivent indiquent quels pays ont obtenu des scores faibles ou élevés. Des sections supplémentaires, consacrées à la conduite respectueuse de l'environnement ainsi qu'aux méthodes d'enseignement, ont été ajoutées étant donné que ces domaines ne sont pas clairement couverts par la grille GDE.

Examens aux niveaux 3 et 4 de la grille GDE

La couverture des examens aux niveaux supérieurs de la grille GDE varie de zéro ou très faible (dans la République tchèque, en Grande-Bretagne, en Belgique, en Irlande du Nord et en Espagne) à élevée (Pays-Bas, Allemagne, Slovaquie, Hongrie, Estonie et Suisse).

Pays	**Moyenne de la couverture aux niveaux 3 et 4 dans les examens**
Pays-Bas	3,00
Allemagne	2,83
Slovaquie	2,83
Hongrie	2,67
Estonie	2,50
Suisse	2,50
Chypre	2,50
Norvège	2,00
Grèce	1,67
Pologne	1,67
Finlande	1,50
Lettonie	1,33
France	1,33
Portugal	1,33
Danemark	1,17
Italie	1,17
Autriche	1,00
Luxembourg	0,83
Espagne	0,50
Irlande du Nord	0,33
Belgique	0,33
Grande-Bretagne	0,33
République tchèque	0,00

Examens en matière de conduite respectueuse de l'environnement

Les techniques et connaissances relatives à la conduite respectueuse de l'environnement sont testées à divers niveaux au sein de l'Europe. Les pays tels que la Finlande, la Hongrie, la Slovaquie et l'Estonie y accordent une grande importance, contrairement à des pays tels que la France, le Danemark, l'Autriche et la Belgique, où les examens ne l'incluent que dans une faible mesure.

Pays	**Examens relatifs aux techniques de conduite respectueuses de l'environnement**
Chypre	3
Estonie	3
Finlande	3
Hongrie	3
Pays-Bas	3
Slovaquie	3
Allemagne	2
Italie	2
Irlande du Nord	2
Portugal	2
Espagne	2
Suisse	2
Autriche	1
Belgique	1
République tchèque	1
Danemark	1
France	1
Grande-Bretagne	1
Lettonie	1
Luxembourg	1
Norvège	1
Pologne	1
Grèce	

3 = focalisation importante, 0 = aucune focalisation

Examens relatifs aux méthodes d'apprentissage

Le questionnaire demandait dans quelle mesure les candidats-moniteurs d'auto-école faisaient l'objet d'examens dans les domaines suivants:

- Méthodes d'apprentissage de base (dans la voiture)
- Méthodes d'apprentissage avancées (coaching)
- Formation en groupe de conducteurs débutants

D'une manière générale, les méthodes d'apprentissage sont davantage soumises à des examens dans les pays tels que la Finlande, l'Allemagne, la Norvège et la Slovaquie, et moins au Luxembourg et en Italie.

Les méthodes d'apprentissage de base ne sont testées qu'un peu dans la République tchèque, au Luxembourg et au Portugal, tandis que 14 pays ont répondu "beaucoup".

Pays	Méthodes d'apprentissage de base: formation dans la voiture et feed-back
Belgique	3
Finlande	3
France	3
Allemagne	3
Grande-Bretagne	3
Grèce	3
Hongrie	3
Lettonie	3
Pays-Bas	3
Irlande du Nord	3
Norvège	3
Slovaquie	3
Espagne	3
Suisse	3
Autriche	2
Chypre	2
Danemark	2
Estonie	2
Italie	2
Pologne	2
République tchèque	1
Luxembourg	1
Portugal	1

3 = focalisation importante, 0 = aucune focalisation

Méthodes d'examen - pratique

Les examens pratiques des candidats-moniteurs d'auto-école tendent à se présenter sous la forme de conduite sur route aux côtés d'un examinateur, souvent avec un conducteur débutant à bord.

Méthodes d'examen - théorie

Dans la majorité des pays couverts par l'enquête, les examens théoriques sont menés sous la forme d'un test oral ET écrit. Parmi les exceptions figurent la Finlande (examen écrit uniquement), la Hongrie, l'Espagne et la Lettonie (examen oral uniquement) ainsi que les Pays-Bas et l'Irlande du Nord (examen informatisé uniquement).

Les examens écrits (ou assistés par ordinateur) peuvent être à choix multiple ou consister en questions ouvertes de type 'rédaction'.

Pondération relative des composantes théoriques et pratiques des examens

La pondération de la théorie par rapport à la pratique au sein des examens (c'est-à-dire l'importance relative des deux composantes pour réussir aux examens) varie considérablement d'un pays à un autre. Des pays tels que le Portugal, la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord se focalisent davantage sur les aspects pratiques des examens, tandis que la Norvège insiste presque exclusivement sur la partie théorique.

Pays	**importance relative de la pratique**	**importance relative de la théorie**
Portugal	75	25
Grande-Bretagne	67	33
Irlande du Nord	66	34
France	60	40
Lettonie	60	40
Espagne	60	40
Estonie	50	50
Suisse	50	50
Finlande	50	50
Chypre	50	50
Pologne	50	50
Allemagne	40	60
République tchèque	40	60
Luxembourg	40	60
Hongrie	40	60
Slovaquie	30	70
Autriche	30	70
Danemark	25	75
République tchèque	20	80
Belgique	20	80
Norvège	10	90

Les répondants ont été priés de classer quatre compétences majeures, requises chez un moniteur d'auto-école, par ordre d'importance (1 = la plus importante, 4 = la moins importante):

- Capacités pédagogiques
- Aptitude à la conduite
- Capacités d'évaluation
- Connaissance du programme de formation

La majorité des pays ont considéré les *capacités pédagogiques* comme la compétence la plus importante pour un moniteur d'auto-école. L'Autriche et l'Italie, en revanche, on estimé que les capacités pédagogiques constituaient la moins importante des quatre compétences (plaçant la *connaissance du programme de formation* en tête des facteurs décisifs).

La Grèce et le Luxembourg ont considéré l'*aptitude à la conduite* comme la principale compétence requise chez un moniteur d'auto-école.

Pays	**capacités pédagogiques**	**aptitude à la conduite**	**capacités d'évaluation**	**connaissance du programme de formation**
Chypre	1	2	3	4
République tchèque	1	1	3	2
République tchèque	1	2	3	4
Danemark	1	4	3	2
Estonie	1	2	3	4
Finlande	1	3	2	4
France	1	3	2	4
Hongrie	1	2	3	4
Norvège	1	2	3	
Pologne	1	4	3	2
Espagne	1	2	3	
Suisse	1	2	1	1
Belgique	2	4	3	1
Grèce	2	1	3	4
Luxembourg	3	1	4	3
Autriche	4	2	3	1
Italie	4	2	2	1

5. FORMATION CONTINUE DES MONITEURS D'AUTO-ÉCOLE

5.1 Sujets abordés:

- ✓ Formation continue requise par la loi?
- ✓ Disponibilité et participation à des formations continues volontaires
- ✓ Fournisseurs de formations continues
- ✓ Contenu de la formation continue
- ✓ Régularité de la formation continue
- ✓ Non-participation à une formation continue obligatoire

5.2 Résultats:

Formation continue requise par la loi?

La formation continue est obligatoire dans les 3 Etats baltes, en Allemagne, en Suisse, en Hongrie, aux Pays-Bas et au Portugal. La non-participation aux formations continues obligatoires dans ces pays entraîne une suspension et/ou un retrait du permis de moniteur d'auto-école.

Pays	**Formation continue requise par la loi?**
Estonie	OUI
Allemagne	OUI
Hongrie	OUI
Lettonie	OUI
Lithuanie	OUI
Pays-Bas	OUI
Portugal	OUI
Suisse	OUI
Autriche	NON
Belgique	NON
Chypre	NON
République tchèque	NON
Danemark	NON
Finlande	NON
France	NON
Grande-Bretagne	NON
Grèce	NON
Irlande	NON
Italie	NON
Luxembourg	NON
Irlande du Nord	NON
Norvège	NON
Pologne	NON
Slovaquie	NON
Espagne	NON
Suède	NON

Disponibilité et participation à des formations continues volontaires

Il y a 18 pays où la formation continue n'est pas obligatoire, et une formation volontaire est disponible dans 11 d'entre eux. La participation à une formation volontaire varie, dans ces 11 pays, d'environ 5% en Grande-Bretagne à 90% et 100% en Norvège et en France respectivement.

Il n'existe aucune formation continue obligatoire ou volontaire pour les moniteurs d'auto-école au Danemark, en Grèce, en Pologne, en Italie, en Slovaquie, à Chypre et en Espagne.

Pays	**Formation continue volontaire disponible?**	**% de moniteurs suivant une formation continue volontaire (estimations)**
France	OUI	100
Norvège	OUI	90
Suède	OUI	80
Finlande	OUI	70
Irlande	OUI	70
Luxembourg	OUI	70
Irlande du Nord	OUI	10
République tchèque	OUI	5
Grande-Bretagne	OUI	5
Belgique	OUI	?
Autriche	OUI	?
Chypre	NON	
Danemark	NON	
Grèce	NON	
Italie	NON	
Pologne	NON	
Slovaquie	NON	
Espagne	NON	

Fournisseurs de formations continues obligatoires

Les fournisseurs de formations ont tendance à être des instituts gouvernementaux ou des sociétés privées. Il arrive également que l'on fasse appel à du personnel d'auto-école qualifié.

Contenu de la formation continue

La formation continue couvre divers sujets tels que les compétences pédagogiques, l'aptitude à la conduite, la psychologie du trafic, les changements des réglementations, des thèmes spécifiques (comme la conduite de nuit) et les méthodes d'évaluation.

Régularité de la formation continue obligatoire

Une formation continue est organisée tous les ans en Hongrie et aux Pays-Bas*, et tous les 4 ans en Allemagne. Les 5 pays restants assurent des formations tous les 5 ans.

Pays	**Régularité de la formation (tous les X ans)**
Hongrie	1
Pays-Bas*	1
Allemagne	4
Estonie	5
Lettonie	5
Lithuanie	5
Portugal	5
Suisse	5
* système à venir	

6. CONTROLE DE LA QUALITE DES MONITEURS ET DES AUTO-ÉCOLES

6.1 Sujets abordés:

- ✓ Existence de systèmes de contrôle de la qualité
- ✓ Instances chargées de contrôler la qualité
- ✓ Contenu de l'inspection
- ✓ Régularité des inspections
- ✓ Examen de la continuité des compétences

6.2 Résultats:

Existence de systèmes de contrôle de la qualité

Les pays suivants disposent de systèmes de contrôle de la qualité pour les moniteurs et les auto-écoles. A l'exception de Chypre, tous les systèmes des pays ayant répondu par l'affirmative sont spécifiques aux moniteurs et aux auto-écoles. En d'autres termes, il n'y a pas de systèmes génériques tels qu'ISO.

Pays	**Système de contrôle de la qualité?**
Chypre	OUI
République tchèque	OUI
Estonie	OUI
Finlande	OUI
France	OUI
Allemagne	OUI
Grande-Bretagne	OUI
Grèce	OUI
Hongrie	OUI
Lettonie	OUI
Lithuanie	OUI
Luxembourg	OUI
Irlande du Nord	OUI
Norvège	OUI
Espagne	OUI
Suède	OUI
Suisse*	OUI
Autriche	NON
Belgique	NON
Danemark	NON
Irlande	NON
Italie	NON
Pays-Bas	NON
Pologne	NON
Portugal	NON
Slovaquie	NON

* Système en cours d'élaboration.

Contenu de l'inspection

Le système de contrôle de la qualité examine la totalité ou la plupart des éléments suivants :

- Les équipements et les matériels de l'auto-école (19/22 pays participants)
- L'état des bâtiments et de l'environnement (17/22)
- L'état des véhicules (17/22)
- Les équipements à l'intérieur des véhicules (15/22)
- Les qualifications du moniteur (15/22)
- La formation pratique (18/22)
- La formation théorique (16/22)

Les autres critères incluent les tests d'alcoolémie et la gestion des documents officiels.

Régularité des inspections

Les inspections menées au sein des divers pays disposant de systèmes de contrôle de la qualité s'effectuent selon les fréquences suivantes:

Pays	**Régularité des inspections**
Estonie	chaque année
Hongrie	chaque année
Lettonie	chaque année
Suisse	chaque année
Lithuanie	chaque année
Chypre	chaque année
Allemagne	tous les 2 ans
Norvège	tous les 2 ans
Irlande du Nord	tous les 4 ans
Grande-Bretagne	Au moins une fois tous les 4 ans
Grèce	fréquence irrégulière, au moins tous les 5 ans
Luxembourg	fréquence irrégulière, au moins tous les 5 ans
France	fréquence irrégulière, au moins tous les 5 ans
Finlande	fréquence irrégulière, au moins tous les 5 ans
République tchèque	fréquence irrégulière, moins d'une fois tous les 5 ans
Suède	fréquence irrégulière, moins d'une fois tous les 5 ans
Espagne	fréquence irrégulière, moins d'une fois tous les 5 ans

Examen de la continuité des compétences

La continuité des compétences des moniteurs d'auto-école est vérifiée en Grande-Bretagne (au moins tous les 4 ans), en Irlande du Nord (idem) et aux Pays-Bas (les tests seront bientôt remplacés par des inspections annuelles). Au R-U, les moniteurs sont cotés de 1 à 6 selon leurs compétences (6 étant le plus haut niveau): les cotes moins élevées doivent faire l'objet de tests plus fréquents (tous les 2 ans, contre une fois tous les 4 ans pour les cotes plus élevées).

Les moniteurs d'auto-école ont fait l'objet d'examens tous les 5 ans dans la République tchèque jusqu'en 2000. Depuis lors, ces examens ont été supprimés.

6.3 Commentaires:

La Driving Standards Agency (DSA, agence régissant les normes de conduite) de Grande-Bretagne planche actuellement sur un projet visant à redéfinir les compétences des conducteurs et des moniteurs, ainsi qu'à mettre sur pied de nouveaux cours de formation et de formation continue à l'intention des moniteurs.

Annexe I: Questionnaire

ENQUETE SUR LES MONITEURS D'AUTO-ÉCOLE

MERIT
Minimum European Requirements for driving Instructor Training

QUESTIONNAIRE RELATIF AUX MONITEURS D'AUTO-ÉCOLE

Le projet européen MERIT porte sur la formation et la qualité des moniteurs d'auto-école de la catégorie B. Mi-2005, MERIT soumettra des recommandations à la Commission européenne de l'UE pour proposer des normes européennes dans ce domaine.

Nous comptons sur votre aide et votre soutien lors de cette étude. Nous vous prions de bien vouloir remplir ce questionnaire et de nous le renvoyer par e-mail à l'adresse suivante :
EU_MERIT_Project@hotmail.com.

Veuillez renvoyer le questionnaire avant le **23 avril 2004**. Ce questionnaire est disponible en français, anglais et allemand. Il peut être rempli dans les langues suivantes: français, anglais, allemand, néerlandais, espagnol et suédois.

ATTENTION: Veuillez remplir le questionnaire selon les règlements officiels du domaine (et non pas selon la pratique sur le terrain). MERIT s'applique uniquement aux moniteurs privés; les moniteurs de la police et ceux des armées ne sont PAS concernés.

VEUILLEZ NOTER QUE CECI EST UN QUESTIONNAIRE ELECTRONIQUE QUI DOIT ÊTRE REMPLI SUR L'ORDINATEUR ET RETOURNÉ PAR E-MAIL. MERCI.

1. VOS COORDONNEES:

Pays:

Nom de l'organisation:

Votre nom:

Votre rôle personnel par rapport aux moniteurs d'auto-école :

Adresse:

Téléphone (y compris le préfixe international)

Fax:

E-mail:

Internet:

2. VOTRE ORGANISATION:

Veuillez définir le rôle de votre organisation par rapport aux moniteurs d'auto-école, selon le choix suivant :

Ministère ☐
Agence du gouvernement ☐
Autorité d'examen de conduite ☐
Association d'auto-écoles ☐

Organisation de sécurité routière ☐
Autre ☐

Si 'Autre', veuillez préciser:

3. CONDITIONS D'ACCES A LA PROFESSION DE MONITEUR D'AUTO-ECOLE:

a) Y a-t-il des dans votre pays des conditions d'accès que doivent remplir les personnes qui s'intéressent à devenir moniteur d'auto-école ?

Oui ☐ Non ☐ (passez à la question 4)

b) Si oui, quelles conditions doivent être remplies (ceci ne comprend pas la formation même de moniteur d'auto-école)?

Âge minimum ☐
Veuillez préciser:

Durée de l'enseignement scolaire ☐
Veuillez préciser:

Diplôme ou certificat ☐
Veuillez spécifier:

Expérience dans le domaine de la conduite ☐
Veuillez spécifier:

Expérience dans le domaine de l'enseignement ☐
Veuillez spécifier:

Catégorie(s) de permis de conduire obtenus ☐
Veuillez spécifier:

Contrôle médical (physique / mental) ☐
Veuillez spécifier:

Absence d'infractions routières ☐
Veuillez spécifier:

Bonne moralité ☐
Veuillez spécifier:

Autre ☐
Veuillez spécifier:

4. FORMATION DE MONITEURS D'AUTO-ECOLES:

a) Existe t-il une formation obligatoire (prévue par les textes) pour les candidats-moniteurs dans votre pays?

Oui ☐ (passez à la question 4e) Non ☐

b) Si une formation spéciale n'est pas obligatoire, est-ce qu'une formation facultative est disponible dans votre pays?

Oui ☐ Non ☐ (passez à la question 5)

Commentaire:

c) Quel pourcentage de candidats suit une formation facultative? %

S'agit-il d'un pourcentage approximatif ou est-il basé sur les statistiques?
Approx. ☐ Basé sur des statistiques ☐

d) Les formateurs à titre facultatif sont-ils contrôlés par le gouvernement? Oui ☐ Non ☐

e) Quelle est la durée de la formation? (Choisissez l'option qui vous convient le mieux)

Heures	Mois
Jours	Années

f) Quelle(s) organisation(s) sont responsables pour dispenser la formation? (réponses multiples possibles)

		L'organisation est-elle accréditée?	
Institut gouvernemental de formation des moniteurs	☐	Oui ☐	Non ☐
Centre de formation local	☐	Oui ☐	Non ☐
Institut de formation privé	☐	Oui ☐	Non ☐
Moniteur d'auto-école qualifié	☐	Oui ☐	Non ☐
Autre personne	☐	Oui ☐	Non ☐

Autre (veuillez spécifier):

g) Quelles sont les méthodes de formation utilisées (veuillez cocher la case correspondante)? Parmi celles que vous utilisez, quelles sont les principales méthodes, par ordre d'importance (1= la méthode la plus importante, 9 = la méthode la moins importante)?

Séminaires de formation (avec d'autres candidats)	☐	ex. **1**
Études à domicile	☐	ex. **2**
Formation sur l'internet	☐	ex. **3**
Formation sur la route avec un conducteur débutant	☐	etc.
Formation sur la route avec instructeur	☐	
Simulateurs de conduite	☐	
Exercices pratiques sur piste	☐	
Formation en groupe de conducteurs débutants	☐	
Autre	☐	

Si 'Autre', veuillez indiquer la méthode:

h) A quel niveau les thèmes suivants sont-ils abordés lors de la **formation** des moniteurs d'auto-école?

Veuillez cocher la case correspondante dans la liste suivante:

	Pas du tout	Un peu	Moyen	Beaucoup
1. Connaissances des lois physiques et capacités de maniement du véhicule	☐	☐	☐	☐
2. Risques lors de la conduite provoqués par la fatigue ou l'influence de l'alcool	☐	☐	☐	☐
3. Auto-évaluation des capacités d'une conduite sûre dans la circulation	☐	☐	☐	☐
4. Méthodes d'apprentissage de base: la formation et le commentaire pédagogique dans la voiture	☐	☐	☐	☐
5. Auto-évaluation des comportements personnels et des objectifs dans la vie et comment ils peuvent influencer le style de conduite	☐	☐	☐	☐
6. Connaissances des premiers secours	☐	☐	☐	☐
7. Auto-évaluation approfondie avant et pendant la conduite (les motivations pour conduire, état physique et mental)	☐	☐	☐	☐
8. Le danger des distances de sécurité insuffisantes	☐	☐	☐	☐
9. Méthodes d'apprentissage de la formation en groupe (ex. les cours théoriques)	☐	☐	☐	☐
10. Capacités de perception des risques	☐	☐	☐	☐
11. Les risques liés à la non-utilisation de la ceinture de sécurité	☐	☐	☐	☐
12. Connaissances concernant l'entretien du véhicule	☐	☐	☐	☐
13. Connaissances du style de vie des jeunes et de leur comportement spécifique lors de la conduite	☐	☐	☐	☐
14. Apprentissage approfondi: les méthodes de 'coaching'	☐	☐	☐	☐
15. Connaissances pour savoir quand conduire et quand ne pas conduire	☐	☐	☐	☐
16. Auto-évaluation des capacités à bien contrôler le véhicule	☐	☐	☐	☐
17. Conscience des comportements et objectifs de vie des individus et comment ils peuvent entraîner un risque lors de la conduite	☐	☐	☐	☐
18. Connaissance des techniques de la conduite respectueuse de l'environnement	☐	☐	☐	☐

h) Les moniteurs reçoivent-ils un diplôme après avoir terminé la formation?

Oui ☐ Non ☐

Commentaire:

5. LES ÉPREUVES POUR DEVENIR MONITEUR:

a) Y a t-il un examen obligatoire pour devenir moniteur d'auto-école dans votre pays?

Oui ☐ Non ☐ (passez à la question 6)

b) Y a-t-il des examens spécifiques pour des 'moniteurs destinés uniquement à l'enseignement théorique ou à l'enseignement pratique' ?

Oui, ☐ pour les moniteurs d'enseignement théorique
Oui, ☐ pour les moniteurs d'enseignement pratique
Non, ☐ les examens sont seulement pour les moniteurs complets

Commentaire:

c) En ce qui concerne les candidats qui réussissent à l'examen, reçoivent-ils un diplôme? Oui ☐ Non ☐

d) Quelle(s) organisation(s) ou autorité est responsable pour les examens des moniteurs d'auto-école? (réponses multiples possibles)

Autorité nationale pour les examens de conduite ☐
Comité gouvernemental ☐
Organisation accréditée par le gouvernement ☐
Compagnie(s) privée(s) ☐ Sont-elles accréditées? Oui ☐ Non ☐
Autre ☐

Si 'Autre', veuillez préciser:

Commentaire:

e) Quels thèmes sont abordés lors de l'**examen** des moniteurs d'auto-école?

Veuillez cocher la case correspondante dans la liste suivante:

	Pas du tout	Un peu	Moyen	Beaucoup
1. Connaissances des lois physiques et capacités de maniement du véhicule	☐	☐	☐	☐
2. Risques lors de la conduite provoqués par la fatigue ou l'influence de l'alcool	☐	☐	☐	☐
3. Auto-évaluation des capacités d'une conduite sûre dans la circulation	☐	☐	☐	☐
4. Méthodes d'apprentissage de base: la formation et le commentaire pédagogique dans la voiture	☐	☐	☐	☐
5. Auto-évaluation des comportements personnels et des objectifs dans la vie et comment ils peuvent influencer	☐	☐	☐	☐

le style de conduite				
6. Connaissances des premiers secours	☐	☐	☐	☐
7. Auto-évaluation approfondie avant et pendant la conduite (les motivations pour conduire, état physique et mental)	☐	☐	☐	☐
8. Le danger des distances de sécurité insuffisantes	☐	☐	☐	☐
9. Méthodes d'apprentissage de la formation en groupe (ex. les cours théoriques)	☐	☐	☐	☐
10. Capacités de perception des risques	☐	☐	☐	☐
11. Les risques liés à la non-utilisation de la ceinture de sécurité	☐	☐	☐	☐
12. Connaissances concernant l'entretien du véhicule	☐	☐	☐	☐
13. Connaissances du style de vie des jeunes et de leur comportement spécifique lors de la conduite	☐	☐	☐	☐
14. Apprentissage approfondi : les méthodes de 'coaching'	☐	☐	☐	☐
15. Connaissances pour savoir quand conduire et quand ne pas conduire	☐	☐	☐	☐
16. Auto-évaluation des capacités à bien contrôler le véhicule	☐	☐	☐	☐
17. Conscience des comportements et objectifs de vie des individus et comment ils peuvent entraîner un risque lors de la conduite	☐	☐	☐	☐
18. Connaissance des techniques de la conduite respectueuse de l'environnement	☐	☐	☐	☐

f) En termes d'équilibre entre la théorie (examen écrit ou à l'oral) et la pratique (la conduite en circulation ou sur piste), l'examen contient:

Seulement la théorie ☐
Seulement la pratique ☐
Toutes les deux ☐

Si l'examen comporte la pratique et la théorie, veuillez indiquer l'importance relative de chaque partie pour réussir à l'examen (en pourcentage approximatif) :

La pratique (la conduite en circulation ou sur piste) %
La théorie (examen écrit ou oral) %
= 100

L'examen *théorique* (le cas échéant) consiste en: (réponses multiples possibles)

Un examen écrit et oral ☐
Un examen oral seulement ☐
Un examen écrit (choix multiples) ☐
Un examen informatisé (choix multiples) ☐

Un examen écrit (questions ouvertes) ☐
Un examen écrit (choix multiples et questions ouvertes) ☐
Une épreuve informatisée de perception des dangers ☐
Autre ☐

Si 'Autre', veuillez préciser:

L'examen *pratique* (le cas échéant) consiste en:

Conduite avec un conducteur débutant et l'examinateur ☐
Conduite avec un conducteur expérimenté et l'examinateur ☐
Conduite seulement avec l'examinateur ☐
Autre ☐

Si 'Autre', veuillez préciser:

g) En divisant l'examen en quatre éléments principaux, quelle importance relative a chacun des éléments? Veuillez les classer par ordre d'importance (1= le plus important, 4= le moins important).

Les capacités pédagogiques du moniteur ex. **1**
Les capacités de conduire du moniteur ex. **2**
Les capacités d'évaluation du moniteur etc.
Ses connaissances du programme de formation

h) Existe-t-il un délai maximum durant lequel un candidat doit réussir à toutes les parties de l'examen?
Oui ☐ Non ☐
Si oui, veuillez indiquer ce délai:

i) Existe-t-il un nombre maximum de tentatives autorisées pour réussir à l'examen?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez indiquer le nombre:

j) Si un candidat qui a échoué à l'examen souhaite le repasser, doit-il attendre un certain temps avec de reposer sa candidature?
Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez indiquer la période d'attente obligatoire:

6. LA FORMATION CONTINUE DES MONITEURS DÉJÀ QUALIFIÉS

a) La formation continue des moniteurs est-elle prévue dans les textes dans votre pays? Oui ☐ (passez à la 6d) Non ☐

b) Si la formation continue n'est pas obligatoire, y a-t-il de la formation continue disponible dans le domaine?
Oui ☐ Non ☐ (passez à la question 7)

c) Quel pourcentage de moniteurs suit-il une formation continue facultative? %

d) Quel est l'objet de la formation?

L'entretien ou la remise à jour des compétences et des capacités générales ☐
La formation sur des thèmes spécialisés (routes verglacées, conduite de nuit) ☐
Autre ☐

Si 'Autre', veuillez préciser:

e) Qui est chargé de dispenser la formation continue des moniteurs?

Les instituts de formation gouvernementaux ☐
Les instituts de formation privés ☐
Le personnel qualifié de l'auto-école ☐
Les autres moniteurs ☐
N'importe qui ☐

f) Quels thèmes sont-ils abordés dans la formation continue?

Les méthodes pédagogiques ☐
Les capacités de conduite ☐
Les thèmes spécifiques (ex. route verglacée) ☐
L'évaluation des conducteurs débutants ☐
La psychologie des conducteurs ☐
Autre ☐

Si 'Autre', veuillez préciser:

g) La formation continue doit être effectuée selon quelle périodicité?

Chaque année ☐
Tous les 2 ans ☐
Tous les 3 ans ☐
Tous les 4 ans ☐
Tous les 5 ans ☐
Autre ☐
Elle n'est pas prévue dans les textes ☐

Si 'Autre', veuillez préciser:

h) En cas de non participation à une formation continue obligatoire, quelles sont les conséquences pour la personne concernée?

Une infraction ☐
Un avertissement ☐
La suspension ☐
Rien ☐
Autre ☐

Si 'Autre', veuillez préciser:

7. LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MONITEURS ET DES AUTO-ÉCOLES:

a) Existe-t-il un système juridique de contrôle de qualité des moniteurs dans votre pays (ex. les inspections)?

Oui ☐ Non ☐ (passez à la question 8)

b) Quelle instance est chargée d'effectuer ce contrôle de qualité?

Une instance gouvernementale ☐
Une organisation reconnue par l'Etat ☐
Une compagnie privée ☐

c) Ce système de contrôle de qualité a t-il été conçu spécifiquement pour les auto-écoles et les moniteurs?

Oui ☐ Non ☐ (ex. ISO)

d) Quels éléments sont-ils inspectés lors de ce processus de contrôle de qualité?

Les équipements et les matériels de l'auto-école ☐
L'état des bâtiments de l'auto-école et de l'environnement ☐
L'état des véhicules utilisés par l'auto-école ☐
Les équipements spéciaux dans les véhicules de formation ☐
Les qualifications du moniteur ☐
La formation théorique (le contenu et les méthodes) ☐
La formation pratique (le contenu et les méthodes) ☐
Le contrôle du % de réussite des candidats lors de l'examen ☐
Autre ☐
Aucun de ces éléments ☐

Si 'Autre', veuillez préciser:

Commentaire:

e) Quelle est la périodicité des inspections?

Régulièrement, tous les ans
De façon non régulière, mais au moins tous les 5 ans ☐
De façon non régulière, et moins d'une fois tous les 5 ans ☐
Pas du tout ☐

f) Dans votre pays, les textes font-ils obligation aux moniteurs de repasser 'une épreuve de compétences'?

Oui ☐ Non ☐

If oui, veuillez spécifier quand:

8. ACCÈS À LA PROFESSION DE MONITEUR D'AUTO-ÉCOLE POUR LES MONITEURS-RESSORTISSANTS D'AUTRES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE:

Quelles conditions juridiques doivent respecter les moniteurs d'un autre pays de l'UE, s'ils souhaitent exercer cette profession dans votre pays?

Une nouvelle formation et nouvel examen ☐
Un nouvel examen uniquement ☐
Reconnaissance des qualifications existantes ☐
Un examen de connaissance de la langue ☐
Autre ☐

Si 'Autre', veuillez préciser:

Commentaire:

9. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX: Veuillez rajouter des remarques et commentaires éventuels ci-dessous

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COOPÉRATION!

Veuillez sauvegarder ce document sur votre disque dur et nous le renvoyer avant le 23 avril 2004 à l'adresse e-mail EU_MERIT_Project@hotmail.com

Auriez-vous une description écrite du système de formation et d'examen des moniteurs de votre pays? Si oui, envoyez-la svp à EU_MERIT_Project@hotmail.com ou par courrier à:

Nick Sanders
Secrétariat du projet MERIT
15 Rue Hydraulique
1210 Bruxelles
Belgique

Annexe II: Méthodes de formation

Pays	Séminaires de formation	Études à domicile	Formation sur l'internet	Formation sur la route avec un conducteur débutant	Formation sur la route avec instructeur	Simulateurs de conduite	Exercices pratiques sur piste	Formation en groupe de conducteurs débutants
Autriche	OUI	OUI	0	OUI	0	0	0	0
République tchèque	OUI	OUI	0	OUI	0	OUI	0	OUI
République tchèque	OUI	0	0	OUI	OUI	0	OUI	OUI
Danemark	OUI	0	0	OUI	OUI	0	0	0
Estonie	0	OUI	0	0	0	0	OUI	0
Finlande	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0	OUI	OUI
France	OUI	0	0	OUI	OUI	0	OUI	0
Allemagne	OUI	0	0	0	OUI	0	0	0
Allemagne	OUI	0	0	0	0	0	0	OUI
Grèce	OUI	OUI	0	0	OUI	0	0	0
Hongrie	OUI	OUI	0	OUI	OUI	0	OUI	OUI
Lettonie	OUI	OUI	0	OUI	OUI	0	OUI	0
Lithuanie	OUI	OUI	0	0	0	0	0	OUI
Luxembourg	OUI	0	OUI	OUI	OUI	0	OUI	0
Norvège	OUI	0	0	0	0	0	0	OUI
Pologne	OUI	0	0	OUI	OUI	0	OUI	0
Portugal	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0
Slovaquie	OUI	OUI	0	0	OUI	OUI	OUI	OUI
Espagne	OUI	OUI	0	0	OUI	0	0	0
Suède	OUI	OUI	0	OUI	OUI	0	0	OUI
Suisse	OUI	OUI	0	0	OUI	OUI	0	0

Annexe III: Participants à l'enquête

Pays	Nom de l'organisation
Autriche	FACHVERBAND DER FAHEURESCHULEN
Belgique	GOCA
Chypre	Ministry of Transport
République tchèque	DOPRAVNI AKADEMIE CESKE REPUBLIKY
République tchèque	Ministry of Transport
Danemark	Rigspolitiet, Færdselsafdelingen
Estonie	Estonien Motor Vehicle Registration Centre
Finlande	AKE
France	ECF
France	Conseil National des Professions De l'Automobile
Allemagne	BASt
Allemagne	Bundesvereinigung der Fahrlehrerverbände e.V.
Grande-Bretagne	DSA Policy Unit
Grande-Bretagne	The Approved Driving Instructors National Joint Council (ADJINJC)
Grèce	Ministry of Transport & Communications
Hongrie	General Inspectorate of Transport
Irlande	Irish Moniteurs d'auto-école' Association (IDIA)
Italie	Ministero dei Transporti e della Navigazione
Lettonie	Ministry of Transport & Road Traffic Safety Directorate
Lithuanie	Ministry of Transport
Luxembourg	FEDERATION DES MAITRES INSTRUCTERS DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
Malte	Ministry of Transport
Pays-Bas	Ministerie van Verkeer en Waterstaat
Irlande du Nord	Driver and Vehicle Testing Agency
Norvège	STLS
Norvège	Norwegian Public Roads Administration
Pologne	Ministry of Infrastructure Road Transport Department
Portugal	Direcção-Geral de Viação
Slovaquie	Slovak association of driving schools
Slovaquie	Slovak Chamber Of Driving Schools
Espagne	Dirección General de Tráfico
Suède	Sveriges Trafikskolors Riksförbund
Suisse	Office de la Circulation et de la Navigation